

## MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie  
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

### REUNION DU 29 août 2013

Le vingt neuf août deux mille treize à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, M. Hubert DECARITE, Mme Mireille JEAN, M. Christian EUGENIE, Mme Chantal HUBERT, Mme Isabelle GAMACHE, Mme Nathalie ENQUEBECQ, M. Joël POISSON, M. Bernard LESERT, M. Roger PASQUIER, M. Christophe POLIDOR, M. Laurent LE MARQUIS.

Étaient absents excusés : Mme Elsa BURET, M. Pierre GRANDIN.

Secrétaire de séance : Laurent LE MARQUIS

Le compte-rendu de la séance du 10 juin 2013 ainsi que celui de la séance du 5 juillet 2013 sont approuvés à l'unanimité.

Début de la séance : 18H30

\*\*\*\*\*

### PERSONNEL

290813-79

Contrat de travail de Madame Virginie LAPIERRE

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le maire à signer un contrat avec le Centre de Gestion de la Manche, pour l'emploi de Madame Virginie LAPIERRE, sur un poste d'adjoint technique de 2ème classe, 25,14 heures hebdomadaires, du 1er septembre au 31 octobre 2013.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Absentions : 0

### ECOLE

290813-80

Facture PICHON : 5 trottinettes

Une facture de la société PICHON relatif à l'achat de 5 trottinettes pour un montant total HT de 427,47€ (soit 511,25 € TTC) est présentée au Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette facture. Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2188 du BP 2013.

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

### **18H50 Entrée en salle de Mme GAMACHE Isabelle**

#### **BUDGET**

290813-81

#### **ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 050713-72**

Facture SARL MAHIEU LEGER : installation d'un refroidisseur sur la broyeuse

Une facture de la SARL MAHIEU LEGER relative à l'installation d'un refroidisseur sur le circuit hydraulique de la broyeuse est présentée au Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette facture d'un montant HT de 2 309,84 €, soit 2 762,57 € TTC.

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 21571 du BP 2013.

Voix pour : 11  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

#### **MAIRIE**

290813-82

Devis RSIP : Forfait de réinstallation du serveur de la mairie

Un devis de l'entreprise RSIP relatif à la réinstallation du serveur pour un montant de 750 € HT est présenté au Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis. Cette dépense sera imputée en section de investissement à l'article 2051 du BP 2013.

Voix pour : 11  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

290813-83

Contrat de maintenance et d'assistance sur l'ensemble du système informatique

Un contrat de maintenance et d'assistance sur l'ensemble du système informatique est présenté au Conseil Municipal. Ce contrat est conclu pour une durée de un an et tacitement reconductible.

Il comprend les prestations suivantes :

- Une permanence téléphonique afin de porter assistance aux utilisateurs
- Des opérations de surveillance du réseau et de maintenance logicielle du serveur afin d'en maintenir les performances
- Des opérations mensuelles de maintenance préventive
- Une intervention sur le site du client au plus tard 4 heures ouvrables après l'appel de celui-ci dans le cas où il a été décidé avec le client d'une intervention nécessaire au dépannage.

Le prix HT est de 80 € HT/ mois, révisable chaque année au 1<sup>er</sup> septembre.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le Maire à signer ce contrat et à émettre le mandat mensuel correspondant. Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6156 du BP 2013.

Voix pour : 11  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

290813-84

Facture GROUPE TC : casque pour le standard

Une facture de la TC relatif à l'achat d'un casque pour un montant total HT de 221 € (soit 264,32 € TTC) est présentée au Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette facture. Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2188 du BP 2013.

Voix pour : 11  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

**19H40 Entrée en salle de M. Joël POISSON**

**VOIRIE**

290813-85

Rétrocession du chemin rural du Haut Manoir

Le Conseil Municipal valide l'avant projet et autorise le lancement de l'enquête publique pour l'aliénation d'un chemin rural situé en zone A et de l'aménagement au Haut Manoir.

Voix pour : 12  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

290813-86

Convention départementale relative au déneigement

Le Conseil Municipal, après délibération, valide à la convention permettant à la Commune de Hardinvast d'intervenir pour le déneigement de la voirie départementale située sur le territoire communal (à savoir RD 119, 411 et 152) sous réserve de l'accord de la prise en charge par notre assurance.

Cette convention sera renouvelée annuellement par tacite reconduction au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n+1.

Voix pour : 12  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

### **SALLE POLYVALENTE**

L'association de danse cherbourgeoise, ayant déjà ouvert son école sur la Commune de Martinvast, n'aura pas besoin de louer la salle polyvalente de Hardinvast.

Une association de Hardinvast en cours de création souhaiterait pouvoir utiliser la salle pour proposer des cours de Zumba le jeudi dès septembre ainsi que le mercredi à partir de fin octobre.

Mr le Maire demande l'accord de principe du Conseil Municipal pour prêter la salle polyvalente.

### **STADE**

290813-87

#### Frais de fonctionnement stade de Tollevast

Comme convenu lors de la signature de la convention, en mars 2007, établie entre les Mairies de Tollevast, Saint-Martin le Gréard, Couville et Hardinvast, pour l'entretien et l'utilisation du stade de Tollevast par les 4 communes, Monsieur le Maire présente l'état envoyé par la Mairie de Tollevast. Cet état est un récapitulatif des frais de fonctionnement du stade pour la saison 2012-2013 qui précise la répartition de ces frais par commune, selon leur nombre d'habitants.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide la répartition des frais de fonctionnement revenant à Hardinvast d'un montant de 1 573.84 € (soit 932 habitants x 1,69 €). Cette somme sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 657341 du BP 2013.

Voix pour : 12

Voix contre 0

Absentions : 0

### **TERRAIN JEUX DES PETITS**

Les jeux retenus par la commission ont été présentés au conseil. Un débat a été ouvert sur la situation du terrain de jeux : question sur la sécurité avec le terrain de boules et problèmes d'entretien avec les feuilles et les fruits dans les graviers.

Les 2 projets sont à étudier.

### **FLEURISSEMENT**

Accueil d'une réunion formation au mois de Janvier 2014

### **CCDD**

Rapports annuels 2012 des services : d'assainissement, d'eau potable, CIAPH, d'Eaux de Normandie, du Syndicat Mixte Cotentin Traitement, du service public d'élimination des déchets

Compte rendu du Conseil Communautaire du 4 juillet (transmis par mail aux élus le 18/07/2013)

#### Carte intercommunale

Etude financière et fiscale d'une modification de la carte intercommunale

**Séance levée à 21h55**